

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**XERTIGNY – Ancienne tréfilerie – Reconversion – T (complément)
P09RD80H103**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle puis de la communauté d'agglomération d'Épinal pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'ancienne tréfilerie localisée sur le territoire communal de Xertigny en vue d'un développement économique,

Sur proposition du Président,

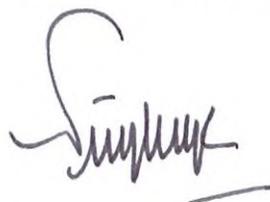
- approuve l'engagement de travaux complémentaires de désamiantage et de déconstruction puis de gestion de terres polluées par confinement, de préverdissement et de mise en sécurité sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 000 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération d'Épinal la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE **13** JUIL. 2018
Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER